

Le lycée professionnel Camille Claudel

Lycée 4.0

L'essentiel pour les familles
Année 2018-2019



Votre enfant est scolarisé pour l'année scolaire 2018-2019 au lycée Camille CLAUDEL, inscrit dans le programme « Lycée 4.0 ».

Cela signifie :

- ✓ L'utilisation d'un matériel informatique nomade (utilisable à la fois en classe et à la maison) qui sera la propriété de votre enfant ;
- ✓ Une aide de la Région à l'acquisition d'un équipement informatique individuel sous condition de ressources ;
- ✓ Un accès aux ressources et manuels numériques en remplacement des livres traditionnels permettant d'alléger le poids du cartable, d'assurer une réelle gratuité pour tous car la Région prend en charge l'intégralité des ressources et de garantir un accès sécurisé à partir des Espaces Numériques de Travail.
- ✓ L'accès aux ressources par votre enfant depuis votre domicile avec le téléchargement des manuels.
- ✓ La gratuité du pack Microsoft Office durant toute la scolarité de votre enfant
- ✓ Des équipements de projection, tableaux blancs interactifs et accès au wifi dans toutes les salles de classes.

« La diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire ».

(Eduscol - ministère de l'éducation nationale)

MATERIEL

Votre enfant aura besoin d'un matériel informatique « nomade » c'est-à-dire qu'il peut emporter avec lui.

Plusieurs solutions sont possibles et si votre enfant dispose déjà d'un ordinateur portable ou d'une tablette, il pourra l'utiliser en classe sans que vous soyez obligé d'acquérir un nouveau matériel.

Si votre enfant n'en dispose pas, vous avez la possibilité de le commander via le site www.jeunest.fr et de bénéficier d'une aide régionale selon condition de ressources.

ATTENTION : les commandes de matériel et les demandes d'aide régionale ne pourront se faire que par le site www.jeunest.fr. Aucune demande ne pourra se faire par courrier.

MATERIEL PRECONISE

Ordinateur HP X360

Combien cela me coûtera et comment payer ?

La Région a négocié des tarifs préférentiels en moyenne 40% inférieurs au prix en magasin.

Les prix s'établissent au comptant à 452 € pour un ordinateur portable bureautique.

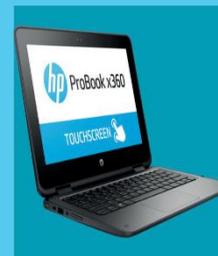
Ces montants s'entendent tous services inclus : garantie de 3 ans, livraison, installation «prêt à l'emploi».

La Région peut vous soutenir financièrement selon certains critères.

L'aide régionale est plafonnée à 225 €, pour les familles dont le revenu net mensuel est inférieur à 6000 €, soit 72 000 € par an. La Région Grand Est paiera directement le titulaire du marché, seul le différentiel restera à charge de la famille. **La Région n'interviendra que pour les équipements décrits ci-dessus.**

Plusieurs modalités de paiement sont possibles : chèque (à envoyer 25 jours avant la livraison) ou carte bancaire

En plusieurs fois : paiement en 4 fois sans frais (carte bancaire ou mandat SEPA), ou paiement étalé sur 12, 24 ou 36 mois (Mandat SEPA ; dans ce cas, un taux d'intérêt sera appliqué)



Quel que soit le mode de paiement, la facture, servant également d'attestation de garantie, est délivrée lors de la distribution de l'équipement.

En cas de difficultés pour le paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures sociales du lycée de votre enfant.

CONCRETEMENT, COMMENT PROCEDER ?

1ère étape : s'inscrire sur www.jeunest.fr

A partir du 9 Juin 2018 vous pouvez vous inscrire sur le portail jeunesse www.jeunest.fr.

Depuis ce même site vous pourrez commander votre matériel et demandeur l'aide régionale.

Vous préciserez le choix de l'équipement et les modalités de financement, en joignant toutes les pièces exigées. Vous pourrez aussi choisir une assurance* « dommages accidentels et vol » si vous n'en disposez pas. Vérifiez avant d'opter pour cette assurance si vous n'êtes pas déjà couvert (responsabilité civile, carte bancaire,...).

*(Voir conditions générales des assurances)

2ème étape : confirmation et livraison

La confirmation de la commande vous sera adressée par courrier (numérique ou postal) avec la confirmation de l'aide régionale (ou non), le reste à charge ainsi que la date de livraison.

Vous pourrez suivre votre commande depuis le site www.jeunest.fr. Les demandes validées par votre lycée avant le 13 juillet seront livrées entre la dernière semaine d'août et la mi-septembre dans le lycée de votre enfant.

Les demandes seront possibles jusqu'au 31 mai 2019.

Pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser, une assistance téléphonique unique a été mise en place, joignable au

03 66 75 81 92
(prix d'un appel local).